

Rapport d'activité 2021-2024



Synthèse et Chiffres clés





Édito

De Charles-Henri Montaut



Chères coopératrices, chers coopérateurs,

Au terme de cette mandature 2021-2024, c'est avec émotion que je vous adresse ces quelques mots. Dès le début de ce mandat, nous avons fait le choix d'un plan d'action ambitieux, centré sur le développement et la structuration de notre réseau. Grâce à l'implication de nos équipes fédérales, au soutien de nos partenaires et à l'engagement quotidien de nos adhérents, ces priorités ont été menées avec succès.

Les résultats parlent d'eux-mêmes : jamais le nombre de SCOP BTP adhérentes et d'effectifs coopératifs n'a été aussi élevé depuis 10 ans. Cet essor témoigne de la vitalité de notre modèle, de sa pertinence dans le secteur de la construction, mais aussi de notre capacité collective à unir nos forces pour consolider une dynamique durable et solidaire.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à celles et ceux qui ont contribué à ces réussites. Ensemble, nous avons renforcé la visibilité du modèle coopératif dans le BTP, consolidé nos partenariats et mis en place de nouveaux outils au service de nos entreprises. Ce chemin parcouru ouvre désormais la voie à une nouvelle étape : celle d'Ambition 2029, qui guidera la prochaine équipe de la Fédération SCOP BTP dans la poursuite de ce travail.

Alors qu'il est temps pour moi de transmettre le relais à mon successeur, je tiens à réaffirmer ma confiance dans l'avenir des SCOP du BTP. Portées par des valeurs de coopération, de responsabilité et d'innovation, elles continueront à démontrer qu'il est possible de concilier performance économique et engagement humain.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance, votre implication et votre fidélité.

Charles-Henri MONTAUT

Président de la Fédération SCOP BTP



Sommaire

1	Partie 1 Édito de Charles-Henri Montaut
4	Partie 2 Activité et emploi dans le Bâtiment et les Travaux Publics (2021-2024)
7	Partie 3 Données statistiques coopératives (2021-2024)
12	Partie 4 Conseil et appui aux SCOP BTP
19	Partie 5 Temps forts nationaux
24	Partie 6 Bilan « Ambition 2025 »

Retrouvez les rapports
d'activité 2021 à 2024
en flashant les QR Codes



2021



2022



2023



2024



Partie 2

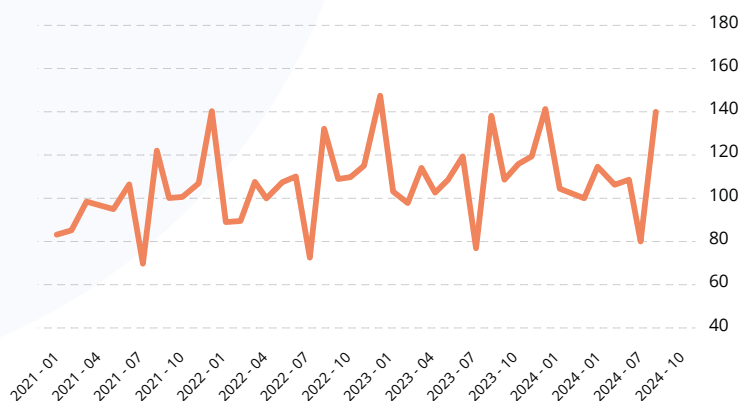
**Activité et emploi dans
le Bâtiment et les Travaux
Publics (2021-2024)**

►► La période 2021-2024 a été caractérisée par une conjoncture assez positive jusqu'en 2023 avant un exercice 2024 moins dynamique.

Indice de chiffres d'affaires dans la construction →

Base 100 en 2021

SOURCE : INSEE



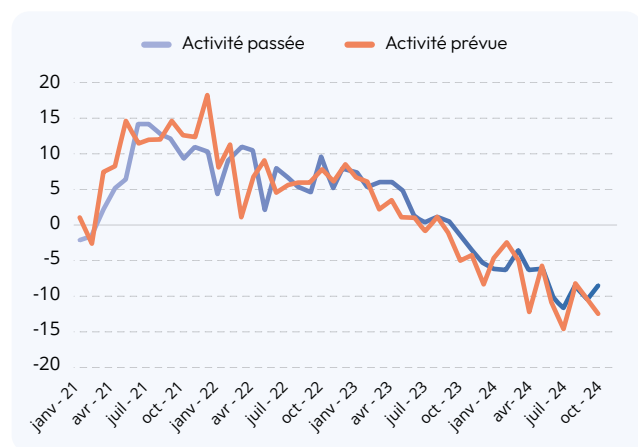
Bâtiment

Le solde d'opinions des entrepreneurs du bâtiment s'est dégradé de manière constante au cours de la période 2021-2024.

Il convient de rappeler que le secteur du bâtiment dans son ensemble a subi une érosion de 6,6% en volume en 2024 après une baisse de 0,9 % en 2023.

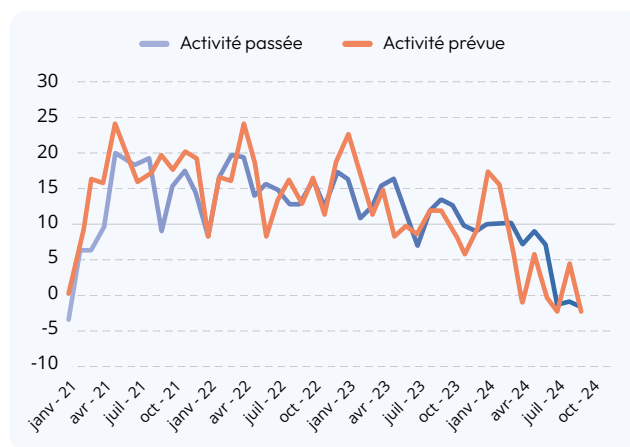
Après deux années 2021 et 2022 particulièrement fastes, le marché de l'Entretien-Amélioration a lui aussi connu un ralentissement comme le soulignent les enquêtes d'opinion réalisées auprès des chefs d'entreprises du bâtiment.

↓ Soldes d'opinions - Entrepreneurs du Bâtiment



SOURCE : INSEE

↓ Soldes d'opinions - Entretien Rénovation



SOURCE : INSEE

La progression du marché de l'Entretien-Rénovation sur l'année 2024 à +1,2 % en volume, fut deux fois moindre qu'en 2023, pénalisée notamment par le ralentissement du secteur rénovation du logement (nouveau recul des transactions de logements anciens avec travaux immédiat et réforme de Ma Prime Rénov' début 2024).

Concernant les constructions neuves, le nombre de logements autorisés n'a cessé de diminuer sur la période 2021-2024 ; il atteignait 473 600 à la fin de l'année 2021 et a chuté à 330 400 pour l'exercice 2024. Les mises en chantier de logements ont suivi la même tendance sur la période en passant de 410 200 (fin 2021) à seulement 263 100 (fin 2024) soit une baisse de plus de 35%.

Travaux Publics

Le solde d'opinions des entrepreneurs de travaux publics sur leur activité passée s'est dégradé tout au long de la période 2021-2024 malgré quelques rebonds ponctuels ; il a atteint son point bas en juillet 2024 et s'est plutôt bien redressé sur le début d'année 2025.

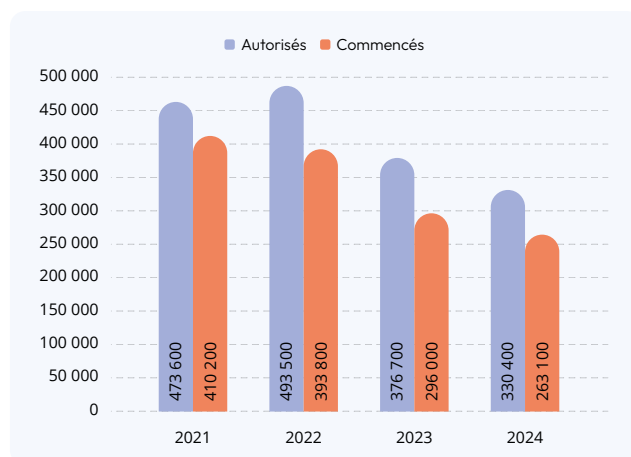
Concernant l'activité prévue, ce solde a également décliné de manière assez constante sur la période susmentionnée. En avril 2025, l'opinion des entrepreneurs sur leur activité prévue au cours des trois prochains mois s'améliore légèrement ; le solde concernant l'activité prévue auprès de la clientèle privée augmente nettement et dépasse sa moyenne tandis qu'il reste quasi stable auprès de la clientèle publique.

Emploi

Dans un tel contexte de contraction de l'activité, les effectifs des entreprises du BTP ont logiquement régressé à compter du début de l'année 2023 et sont tombés à moins de 1 550 000 salariés au premier trimestre. La tendance est assez similaire concernant les intérimaires sur la mandature passée (à peine plus de 130 000 au premier trimestre 2025).

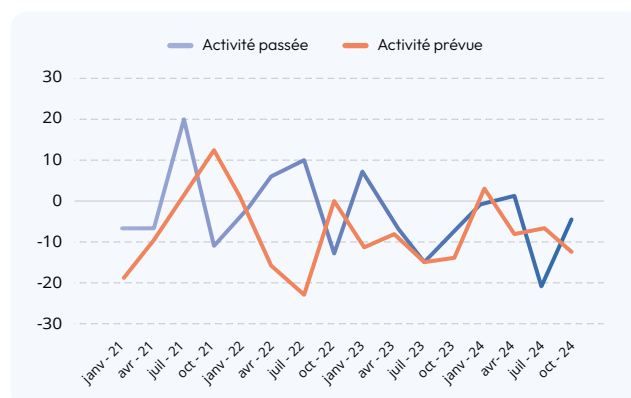
Pour autant, les perspectives d'emploi restent plutôt bonnes en début d'année 2025, puisque le solde d'opinion des entrepreneurs du bâtiment en la matière se situe au niveau de sa moyenne de long terme et que celui des entrepreneurs de travaux publics rebondit assez nettement (notons que 36 % des d'entreprises signalent des difficultés liées au manque de main-d'œuvre).

↓ Logements



SOURCES : SDES, SIT@DEL2, ESTIMATIONS À FIN MAI 2021

↓ Soldes d'opinions - Entrepreneurs Travaux Publics



SOURCE : INSEE

↓ Effectifs salariés et intérimaires (en milliers)



SOURCE : INSEE - INTÉRIMAIRES - SOURCE DARES



Partie 3

Données statistiques coopératives(2021-2024)

►► *La période 2021-2024 est marquée par une évolution positive du nombre de coopératives dans le secteur du BTP.*

Évolution des SCOP et leurs salariés 2021-2024

Après un faible recul en 2023 et 2024, le nombre de SCOP est reparti à la hausse en 2025 pour atteindre 586.

Notons que les CAE représentent désormais 6,3 % des SCOP du BTP et 10,4 % des effectifs salariés.

Enfin, l'effectif moyen des SCOP du BTP qui était de 21,3 salariés en 2021 a légèrement progressé et s'élève désormais à 22,2 salariés.

Scop et salariés 2021-2024

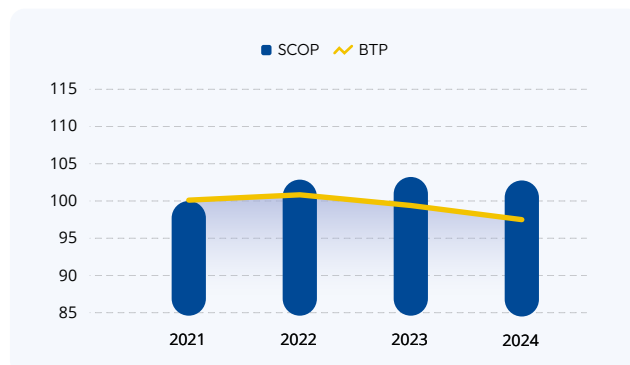


SOURCE : CAISSE CONGÈS SCOP BTP

Évolution des effectifs SCOP BTP / Salariés BTP

La comparaison des évolutions respectives en matière d'effectifs salariés sur la période 2021-2024 est assez nettement favorable aux SCOP du BTP qui ont continué d'augmenter leurs effectifs alors que l'ensemble du secteur a perdu des salariés à compter de l'année 2023.

Évolution effectifs SCOP et secteur BTP Base 100 en 2021

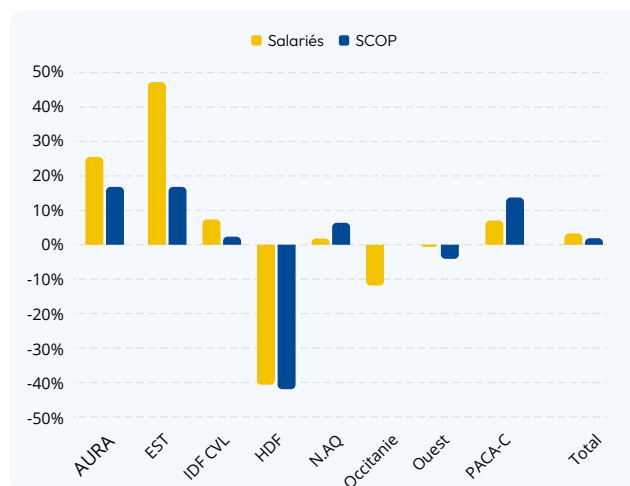


Les SCOP du BTP au sein des Fédérations régionales

Les évolutions présentées dans les graphiques ci-dessous sont assez peu significatives pour les régions Hauts-de-France et Est dont les périmètres géographiques ont été redéfinis au cours de la mandature.

Depuis le précédent congrès fédéral, 5 fédérations régionales ont progressé à la fois en nombre de coopératives et en nombre de salariés.

Évolutions des effectifs et SCOP par région Période 2021 / 2024

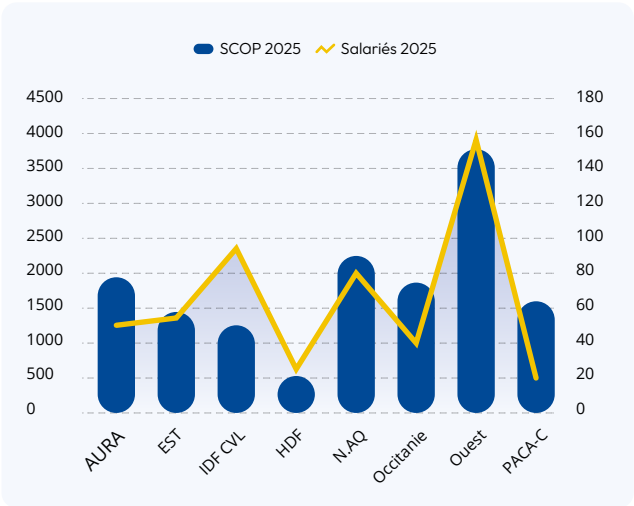


Les fédérations AURA, Est, Nouvelle-Aquitaine, Ile-de-France Centre Val-de-Loire et PACAC ont vu le nombre de leurs salariés augmenter au cours de la période 2021-2024 ; il en va différemment pour l'Occitanie, les Hauts-de-France et l'Ouest dont les effectifs ont diminué.

	Salariés		SCOP	
	2021	2025	2021	2025
AURA	1000	1245	65	76
Est	953	1401	51	59
IDF - Centre - CVL	2202	2340	50	51
Hauts-de-France	988	581	36	21
Nouvelle-Aquitaine	2009	2035	84	89
Occitanie	1163	1029	74	74
Ouest	3880	3859	158	151
PACAC	470	501	57	65
TOTAL	12665	12991	575	586

L'Ouest reste la fédération régionale des SCOP du BTP la plus importante avec plus de 3 800 salariés et 152 coopératives. Suivent les fédérations de l'Ile-de-France Centre Val-de-Loire (238 salariés pour 49 SCOP) et de la Nouvelle-Aquitaine (2090 salariés pour 89 SCOP).

↓ Effectifs SCOP et salariés par région



Ventilation par taille et par activités

L'évolution de la répartition par taille des SCOP du BTP est encore une fois favorable aux structures de taille « intermédiaire » (10 à 100 salariés).

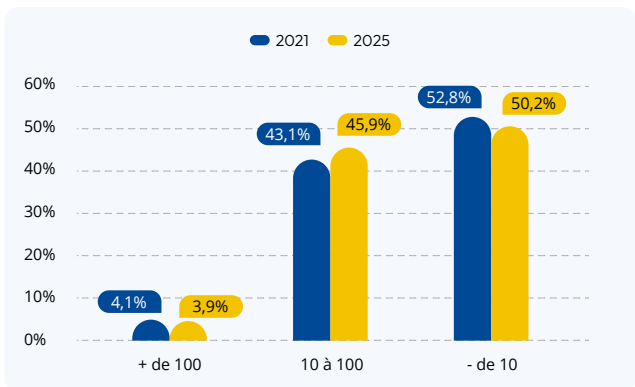
Du côté de la ventilation par activité des SCOP du BTP, une tendance déjà ancienne se poursuit avec un nouveau recul des structures de gros-œuvre.

→ Par taille

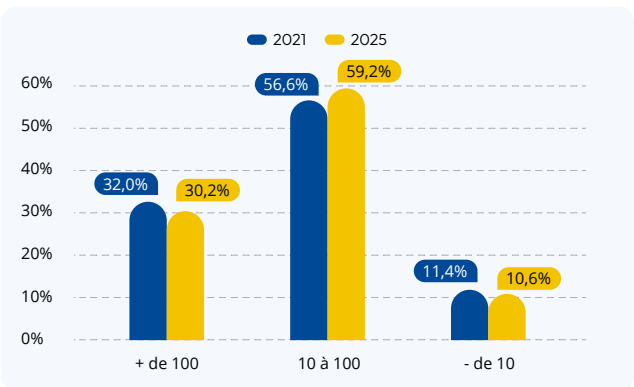
Comparativement à 2021, la part des coopératives de 10 à 100 salariés a progressé de 2,8 points ; elles représentent désormais 45,9% des SCOP du BTP. Le poids relatif des SCOP de plus de 100 salariés a légèrement reculé (-0,2 point) alors que la part des structures de moins de 10 salariés est passé de 52,8 % à 50,2 %.

Concernant la répartition des effectifs salariés, la part des coopératives de taille intermédiaire est largement majoritaire et a encore augmenté de 2,6 points. Le poids relatif de celle des moins de 10 salariés est passé de 11,4% à 10,6 % (-0,8 point) alors que celui des structures de plus de 100 salariés a diminué de 1,8 point.

↓ Répartition des SCOP par taille



↓ Répartition des effectifs salariés par taille



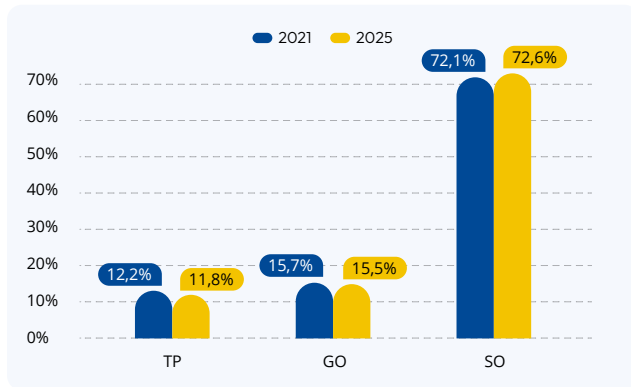
→ Par activité

La répartition des SCOP par activité (en nombre de coopératives) reste très proche de celle constatée en 2021. Le poids des SCOP de gros oeuvre a diminué de 0,2 point et celui des coopératives de travaux publics de 0,4 point.

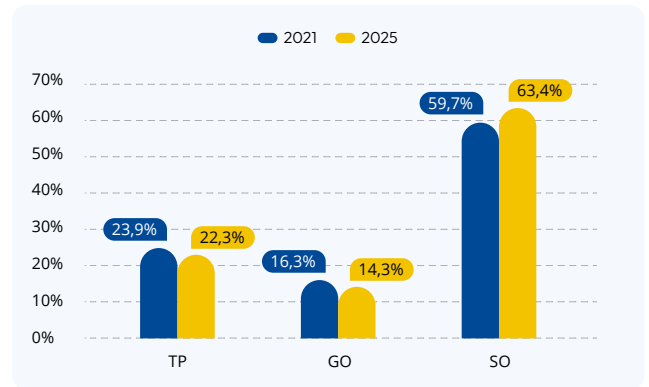
En matière d'effectifs salariés, la tendance baissière pour les SCOP de gros oeuvre déjà enregistrée depuis de nombreuses années se confirme au bénéfice des corps d'état du second-oeuvre.

Notons que la taille des SCOP de Travaux Publics reste nettement supérieure à la moyenne ; en effet, elles représentent plus de 20% des effectifs salariés (22,3 %) pour seulement 11,8 % des coopératives.

↓ SCOP par activité



↓ Salariés par activité



Salariés adhérents

SCOP du BTP adhérentes

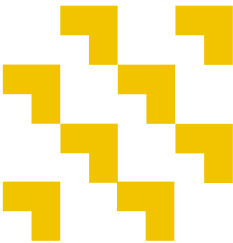
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
AURA	889	1006	1064	1097	47	54	53	56
Est	450	806	838	848	34	44	46	48
IDF Centre	2113	2382	2355	2280	44	47	48	47
Hauts-de-France	786	603	615	616	31	24	23	22
Nouvelle-Aquitaine	1971	1919	1878	1972	73	71	72	75
Occitanie	910	932	913	940	49	54	57	58
Ouest	2768	2837	2925	2901	110	111	113	112
PACAC	417	389	437	423	43	41	43	50
TOTAL	10304	10874	11025	11077	431	446	455	468

Évolution en nombre des SCOP connexes
adhérentes et des effectifs SCOP connexes
adhérentes

	SCOP connexes adhérentes	Effectifs salariés + apprentis
2022	5	275
2023	14	395
2024	20	557

Focus évolution des SCOP
/ nombres de salariés
adhérents sur 10 ans*

*Effectifs calculés au 30 avril de chaque année
*Hors SCOP Connexes



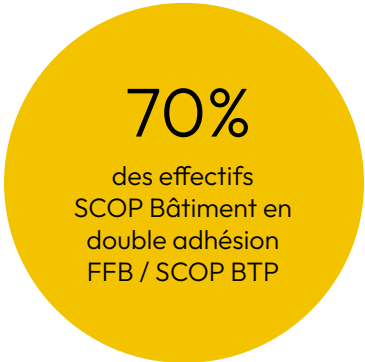
Adhésion à la Fédération

	Nombre de SCOP du BTP	Effectifs SCOP BTP
30/04/2015	441	10 092
30/04/2016	416	8 960
30/04/2017	424	9 701
30/04/2018	422	9 933
30/04/2019	413	10 000
30/04/2020 (Covid)	412	9 535
30/04/2021	424	9 954
30/04/2022	424	10 289
30/04/2023	437	10 407
30/04/2024	441	10 425
30/04/2025	450	10 452

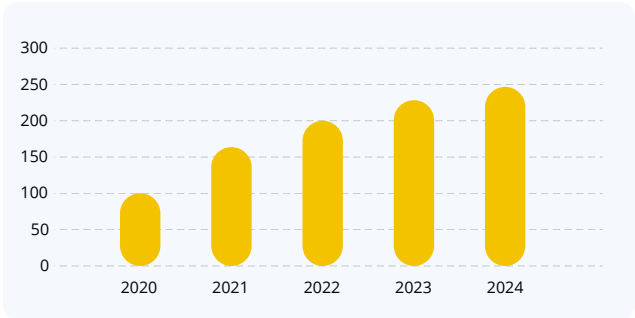
SOURCE : CAISSE DES COOPÉRATIVES CIBTP

Les SCOP du BTP adhérentes à
la Fédération SCOP BTP et aux
fédérations départementales
de la FFB

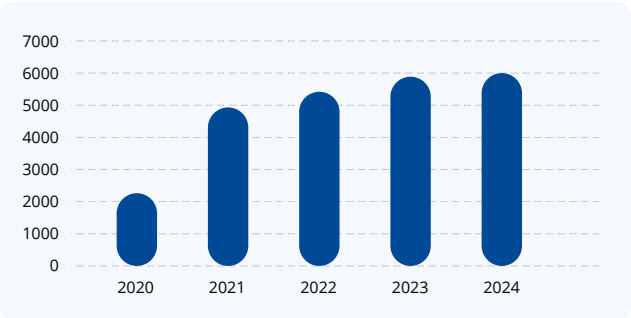
En application de la convention conclue en 2020 avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB), les coopératives adhérentes à nos deux fédérations bénéficient d'un tarif préférentiel fixé au total à 1% de la masse salariale. Depuis le 1er janvier 2024, la répartition entre les deux organisations patronales est de 0,6 % de cotisation pour la Fédération SCOP BTP et de 0,4% de cotisation pour la FFB.



↓ Évolution du nombre de SCOP double-adhérentes
2020 - 2024



↓ Évolution de la double adhésion en fonction de
l'effectif 2020 - 2024





Partie 4

Conseil et appui

Aux SCOP BTP

Direction des Affaires Juridiques et Techniques

Entre 2021 et 2024, la DAJT a poursuivi ses missions autour des 3 principaux axes suivants :

- le conseil juridique aux SCOP du BTP et de la construction ainsi qu'aux fédérations régionales,
- l'information et la documentation des adhérents,
- la représentation de la Fédération SCOPBTP dans les groupes de travail et les instances qui relèvent de son champ de compétence.

Le traitement de ces questions juridiques constitue la mission principale de la DAJT qui s'efforce d'y apporter une réponse en moins de 48h lorsqu'elles ne nécessitent pas de recherches approfondies.

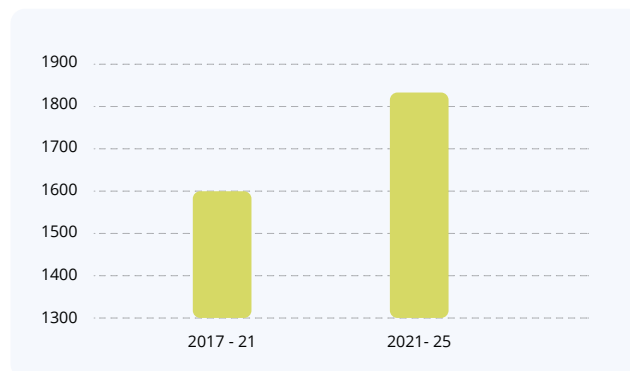
L'année 2021 fut marquée par un nombre record de demandes (514) ; après une légère diminution au cours des exercices 2022 et 2023, l'année 2024 a aussi été particulièrement dense en la matière (489).

Le nombre total de questions soumises à la DAJT a progressé de près de 15% sur les quatre années passées.

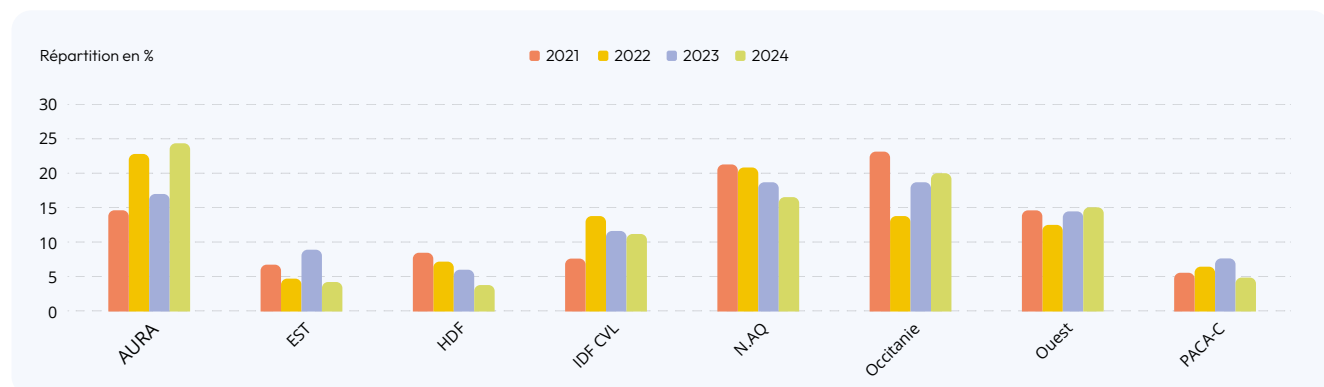
↓ Nombre de questions traitées sur la période 2021 – 2024



↓ Évolution du nombre de questions traitées



Répartition des questions par fédération régionale sur la période 2021 -2024



Les coopératives des fédérations AURA, Nouvelle Aquitaine et Occitanie sont les plus demandeuses en matière de conseil juridique. En 2024, 21.8 % des sollicitations provenaient de l'Occitanie, 20.9 % d'AURA et 17.1 % de Nouvelle-Aquitaine. Viennent ensuite les questions des SCOP d'Ile-de-France – Centre – Val-de-Loire qui ont augmenté de manière assez significative sur l'exercice passé (16,2 %) et de l'Ouest (13.7%). Enfin, les demandes des adhérents des régions PACAC (4.8% en 2024), Est (3%) et Hauts-de-France (2.5%) sont en principe les moins nombreuses.

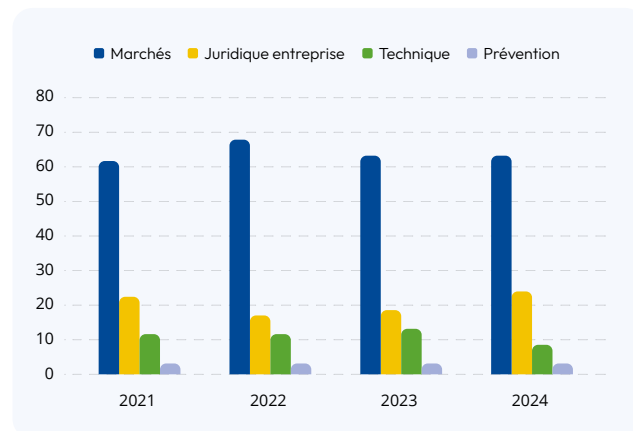
Thèmes principaux des questions de la DAJT sur la période 2021 – 2024

Les sollicitations des SCOP du BTP et de la construction concernent majoritairement la thématique des marchés (paiement des situations et du décompte final, responsabilité du constructeur, pénalités de retard, sous-traitance, travaux supplémentaires...). Elles représentent environ 60% des demandes sur la mandature (62.8 % en 2024).

Arrivent ensuite les demandes qui relèvent de la catégorie « Juridique entreprise » (contrats passés avec les prestataires et fournisseurs, taux de TVA à appliquer, etc) ; leur part oscille autour des 20 % (22.9% au cours de l'année passée).

Les questions techniques arrivent en troisième position avec un pourcentage qui varie de 8.6 % (en 2024) à 13.3 % (en 2023) avant celles en lien avec la prévention (3% en moyenne).

↓ Répartition par thématiques



Direction des Affaires Sociales

Le traitement des questions posées par les adhérents constitue l'essentiel de l'activité de la DAS.

En 2020, la DAS avait atteint son niveau record de sollicitations avec la crise sanitaire puisque 2 070 réponses avaient été apportées en droit social (représentant une moyenne de 172 questions par mois), soit une augmentation de 20% par rapport à l'année 2019 et de 40% par rapport à l'année 2018.

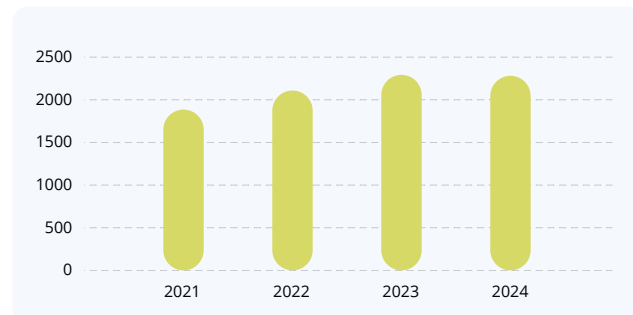
En 2021, le nombre de questions posées a diminué par rapport à 2020 puisque 1 788 réponses ont été apportées (représentant une moyenne de 149 questions par mois). Puis à partir de 2022, le nombre de questions n'a fait que croître pour se stabiliser en 2024 :

En 2022 : 2 005 réponses apportées (moyenne de 167 questions par mois) ;

En 2023 : 2 242 (moyenne de 187 questions par mois) ;

En 2024 : 2 230 (moyenne de 186 questions par mois).

↓ Évolution du nombre de questions traitées sur la période 2021 - 2024



Afin de pouvoir continuer à apporter des réponses de qualité dans les meilleurs délais (durée de traitement inférieur à 48 heures), la DAS a dû se renforcer. Une troisième juriste est venue rejoindre l'équipe le 1er septembre 2024.

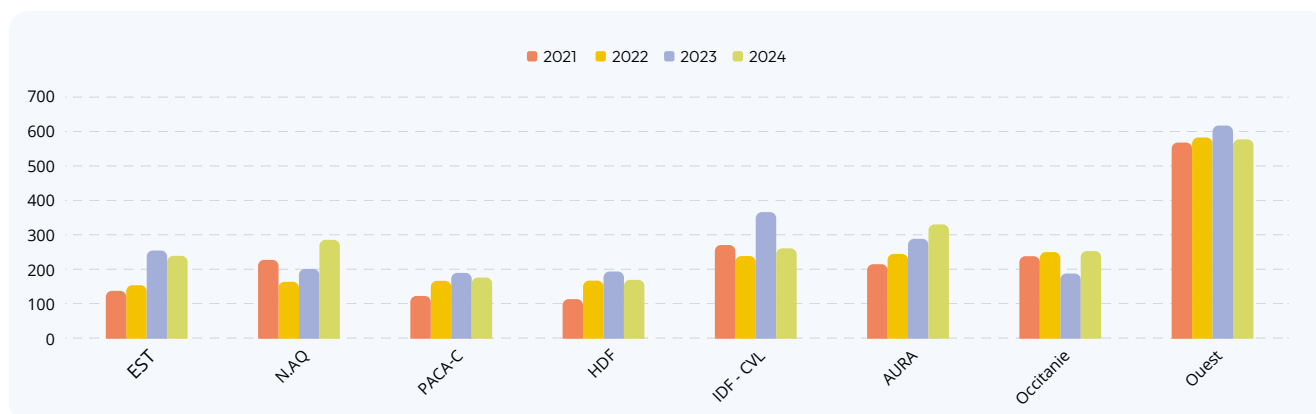
Répartition des questions par région sur la période 2021 -2024

Parmi les questions auxquelles la DAS a répondu, celles posées par les coopératives de la construction de la région Ouest représentent plus d'un tiers des questions, ce qui est cohérent avec la proportion du nombre de SCOP adhérentes dans cette région.

Plus de 300 réponses ont également été apportées à la région Ile de France - Centre Val de Loire en 2023 (16%), et à la région AURA en 2024 (15%).

En revanche, les questions des adhérents des régions Hauts-de-France, Est et PACA représentent généralement moins de 10% des questions posées (seulement 5% dans les Hauts-de-France en 2024 notamment).

↓ Évolution du nombre de questions par région (2021 - 2024)



Thèmes principaux des questions sociales sur la période 2021 - 2024

Les questions soulevées par les SCOP du BTP et de la construction demeurent très variées, bien que certains thèmes reviennent de manière récurrente.

Au cours de la mandature 2021-2024, les quatre thèmes principaux sont le licenciement, l'embauche, le droit coopératif et la durée du travail.

Le **licenciement** est le thème qui génère le plus grand nombre de questions (entre 210 et 267 questions par an, représentant 10 à 12% de l'ensemble des questions). Les questions posées portent sur la motivation, la procédure et le calcul d'indemnités. Le licenciement pour inaptitude (d'origine professionnelle ou non) reste le motif de licenciement le plus fréquent dans notre secteur d'activité.

Vient ensuite le thème de **l'embauche** (entre 150 et 253 questions posées, représentant 8 à 11 % des questions posées). Les portent sur les aides à l'embauche des

jeunes et des alternants, la période d'essai, la classification et essentiellement la rédaction ou relecture de contrats de travail (CDI et CDD). Dans ce cadre, la DAS a dû mettre à jour régulièrement l'ensemble des modèles, à adapter, de contrats de travail, notamment suite à la nouvelle obligation d'information des employeurs mise en place par la loi DDADUE.

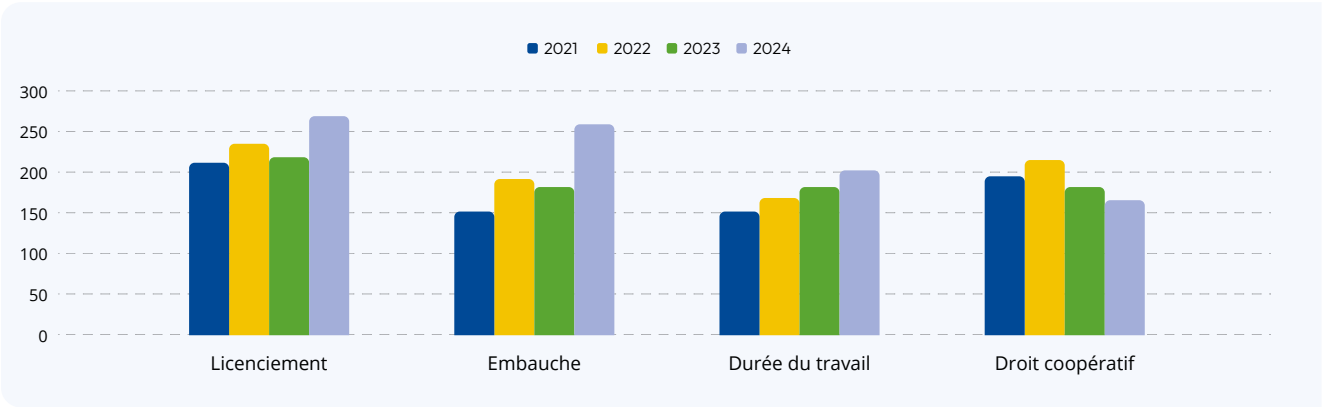
La durée du travail est un thème qui suscite chaque année de plus en plus de questions (entre 150 et 200 questions par an). Les coopératives interrogent la DAS pour mettre en place ou modifier leur aménagement du temps de travail, ce qui nécessite un accompagnement soutenu dans la mesure où il est, dans la plupart des cas, nécessaire de conclure un accord d'entreprise pour annualiser le temps de travail. Les questions ont également porté sur les heures supplémentaires, le temps partiel, la conclusion de conventions de forfaits jours, le travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié et la définition du temps de travail effectif.

Enfin **le droit coopératif** est devenu un thème récurrent (entre 180 et 210 questions par an) comprenant le traitement des sujets suivants : statut du dirigeant (avenant au contrat de travail pour organiser le cumul avec le mandat social, rémunération du mandat social, motifs de révocation...), sociétariat, capital social, épargne salariale (participation et intéressement, notamment dans le cadre du déblocage exceptionnel prévu par la loi pouvoir d'achat), contrat d'entrepreneur salarié associé (CESA) dans les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE). Sur ce dernier thème, la DAS a apporté des réponses en collaboration avec la fédération des CAE.

Ont également été fréquemment évoquées les questions relatives à :

- la rupture conventionnelle,
- la paie et aux frais professionnels,
- au droit disciplinaire
- ainsi qu'aux institutions représentatives de personnel (particulièrement en 2023, lors du renouvellement du Comité Social et Economique- CSE).

↓ **Évolution des questions par thématiques (2021 - 2024)**



Diffusion de bulletin d'information (Newsletters adhérents)

Chaque année, une moyenne de 176 newsletters (tous thèmes confondus) sont envoyées aux adhérents SCOP BTP. Sur la période 2021-2024, le total des infos adhérents diffusées s'élève à 704 newsletters.

	2021	2022	2023	2024	TOTAL infos envoyées par thème sur 2021 - 2024	Nombre moyen d'infos envoyées par thème en 2021 - 2024
Économie	24	25	26	23	98	25
Emploi	27	27	40	17	111	28
Formation	9	10	11	4	34	9
Marchés	9	7	5	2	23	6
Mutualisation	14	31	28	36	109	27
Prévention	22	17	20	24	83	21
SCOP BTP	14	12	5	10	41	10
Social	60	56	50	39	205	52
TOTAL des infos envoyées par années	179	185	185	155	704	
Nombre moyen d'infos envoyées par année	176					

Promotion des SCOP en 2021-2024

La promotion des SCOP du BTP s'appuie sur une communication multicanale : articles sur le site scopbtp.org, publications social media, communiqués de presse, newsletters adhérents, ainsi que la diffusion de reportages immersifs valorisant le savoir-faire de nos coopératives (Web TV). Entre 2021 et 2024, les volumes de publications social media ont évolué,

en raison du choix stratégique de concentrer notre présence sur LinkedIn, canal privilégié pour interagir avec l'écosystème BTP. Ce recentrage, délaissant X et Facebook car moins pertinents pour nos cibles, permet de maintenir un rythme de post soutenu avec un meilleur engagement sur les actualités coopératives.

	2021	2022	2023	2024	TOTAL publication par média sur 2021 - 2024	MOYENNE publications par média en 2021 - 2024
Articles publiés sur le Web	104	100	123	134	461	115
Publications social media	300	305	279	63	947	237
Communiqués de presse diffusés	59	42	69	121	291	73
Newsletters envoyées	179	185	185	155	704	176
Tournage et diffusions de reportage WEB TV	6	9	9	8	32	8
TOTAL publications médias par année	648	641	665	481		

Mutualisation

La Fédération développe des offres mutualisées avec des partenaires représentant les principaux fournisseurs des entreprises du BTP.

Négociations accords-cadres :

Après les accords-cadres mis en place en 2019 (Batiprix, Dekra, Kheox, MPF), en 2020 (Le Moniteur, Berner, Peugeot (rompu courant 2023), Kiloutou (rompu en 2023), en 2021 (Hilti, Renault Trucks, Norauto, Bruneau, Novarc SFE, Frans Bonhomme, Salti), en 2022 (Novarc DACD, Teksat, Ecf-pro, Tembo Tool, Procablec, K-Ryole, Nuag), en 2023 (Previmeteo (rompu en 2024), Wex, EBP, Tenju, Scop'It, Acces Industrie, Elaul Abakx, Kibati), 2 nouveaux accords sont arrivés à leur terme et mis à disposition durant l'année 2024. Il s'agit notamment des partenariats avec :

- Suivideflotte.net (application de géolocalisation)
- Tennaxia (veille réglementaire HSE et RSE, gestion des déchets...)

Des accords sont en cours d'élaboration avec Renault (véhicules), Citroen (véhicules), Toyota (véhicules), Total (carburants pour véhicules), Amalia Energy (courtier en énergie gaz et électricité), Ascorbat (outil SCAN-BTP 360 °), GCL Experts Gestion (conseils dans différents domaines de la gestion d'entreprise).

→ Quelques résultats durant l'exercice

BERNER

(quincaillerie, boulonnerie, outillage électroportatif et à main, disques diamants, colle mastic, scellement chimique, ...).

178 entités ont passé des commandes, générant 851 K€ de CA, 25 vont bénéficier d'une RFA de 3 %, 24 de 2 % soit une RFA totale de 17.834 €

BRUNEAU

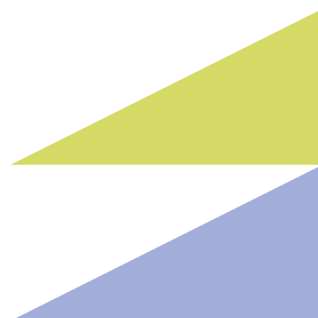
(fournitures et mobilier de bureau).

Le nombre d'utilisateurs est passé de 97 à 104 et un CA de 172 K€ a été réalisé (+ 13 %);

FRANS BONHOMME

(approvisionnement chantiers).

124 scop ont passé des commandes générant 2 582 K€ de CA. 26 vont bénéficier d'une RFA totale de 11.271 €





Partie 5

Temps forts nationaux

Les conventions nationales, temps forts de la vie fédérale



Ces rendez-vous majeurs réunissent les représentants des SCOP du BTP, les équipes permanentes de la Fédération ainsi que les partenaires institutionnels et régionaux. Organisées chaque année dans une région différente, ces conventions permettent de faire le point sur les actions menées, de partager les orientations à venir, et de renforcer les liens entre acteurs du réseau. Après **Marseille en 2022**, **Bordeaux en 2023** et **Nancy en 2024**, ces événements s'inscrivent comme des moments clés de dialogue, de mobilisation et de valori-

sation du modèle coopératif dans le secteur du BTP. Pour garantir leur réussite, la Direction de la Communication Fédérale (DCF) s'attache à assurer une coordination rigoureuse avec l'agence événementielle partenaire. Elle conçoit et produit l'ensemble des supports nécessaires : **rapport d'activité, invitations, kakémonos, menus**, et autres documents de communication indispensables à la bonne tenue de ces rencontres.

Semaine de l'entreprise coopérative BTP : 2 éditions pour faire découvrir l'entreprise BTP en SCOP

La Fédération SCOP BTP a co-organisé les 2 éditions de la *Semaine de l'entreprise coopérative du BTP*, organisées en partenariat avec le CCCA-BTP en 2021 et 2023. Cet événement national vise à faire découvrir le modèle coopératif aux apprentis du BTP, à travers des rencontres dans les CFA et des échanges avec des SCOP mobilisées partout en France. Une belle occasion de transmettre les valeurs de coopération, de responsabilité et d'engagement aux futurs professionnels du secteur.



Signatures conventions



Le CCCA-BTP et la Fédération SCOP BTP ont mis en place en 2022 une convention de partenariat. Cinq champs d'action ont été définis pour accélérer l'innovation et l'excellence de l'apprentissage au profit des entreprises coopératives du BTP et des jeunes générations, en parfaite adéquation avec les évolutions environnementales, technologiques et numériques :

- Réalisation d'études prospectives sur les enjeux de l'apprentissage et l'évolution des attentes des jeunes générations ;
- Information et sensibilisation des entreprises coopératives du BTP aux attentes des jeunes générations et aux nouvelles modalités d'accompagnement ;
- Promotion des métiers et des formations du BTP ;
- Aide des entreprises coopératives du BTP pour le recrutement et la formation des apprentis ;
- Accompagnement de la Fédération SCOP BTP dans la production et le déploiement de certifications professionnelles et dans la création de parcours de formation.



C'est en 2013 que la Fédération SCOP BTP et l'AFNOR ont signé leur première convention de partenariat autour du Label RSE SCOP BTP. Dix ans plus tard, la 5e convention de partenariat AFNOR – Fédération SCOP BTP a été signée en 2023, renforçant l'accompagnement proposé aux SCOP du BTP. Cette convention précise les étapes du parcours RSE et les modalités de diagnostic par l'AFNOR, introduit un nouvel outil de reporting pour suivre la progression des coopératives, et optimise les coûts grâce à une prise en charge fédérale ciblée sur la pré-évaluation. Désormais, chaque renouvellement fera également l'objet d'une convention tripartite, garantissant un cadre clair et durable pour la démarche RSE des SCOP du BTP.



Groupes professionnels

Les groupes professionnels restent un axe privilégié par la Fédération SCOPBTP pour le développement de l'effet réseau et les partages d'expérience qu'ils génèrent entre ses adhérents.

Constitués sur la base d'une démarche volontaire des responsables d'entreprises concernées, les groupes professionnels ne prétendent pas fédérer la totalité des coopératives du métier considéré, mais ils en réunissent, le plus souvent, les entreprises les plus significatives.

La Fédération, pour sa part, assure l'organisation et la logistique de toutes ces rencontres.

Ces réunions, à la périodicité variable, constituent pour les participants un temps d'échange sur leurs pratiques professionnelles de responsables d'entreprises du BTP et de

dirigeants de coopératives. Elles offrent également une opportunité de mutualiser leurs expériences respectives, et par là un outil de veille stratégique et technologique.

En fonction de l'actualité et des demandes des participants, la DAJT ou la DAS de la Fédération peuvent d'ailleurs être amenées à apporter leur éclairage sur un thème particulier.

Les groupes professionnels sont enfin un réservoir naturel de représentants de la Fédération pour siéger dans les instances techniques de la branche, organismes de qualification ou commissions de normalisation.

→ Groupe des "Lignards"

Le groupe des SCOP de Réseaux s'est réuni à 7 reprises au cours de la mandature 2021-25)

Les échanges au cours de ces journées sont toujours très riches et concernent des sujets aussi variés que la conjoncture économique, la décarbonation, l'organisation des équipes de production sur les chantiers, les logiciels ERP utilisés par les différentes SCOP, la politique RH et les difficultés de recrutement...

Ce groupe a également participé, à deux reprises, au congrès de la FNCCR, organisme fédérant les principaux clients des entreprises de construction de lignes électriques et d'éclairage public, pour afficher l'existence d'un réseau de coopératives dans un marché qui reste fortement dominé par les grands groupes.

En 2022, 15 coopératives ont participé à cet événement qui a eu lieu à Rennes du 27 au 29 septembre au Couvent des Jacobins.

En 2024, 17 coopératives (un nouveau record de participation) étaient inscrites pour assister au congrès qui s'est tenu à Besançon du 26 au 28 juin 2024.



GROUPE DES SCOP DE RÉSEAUX AU CONGRÈS FNCCR DE RENNES (2022)



GROUPE DES SCOP DE RÉSEAUX AU CONGRÈS FNCCR DE BESANÇON (2024)

Pour sa part, le groupe **Qualité-Sécurité-Environnement** des SCOP de Réseaux, constitué dès 1997 dans le cadre d'une démarche semi-collective de certification ISO 9001, a poursuivi ses travaux, désormais largement ouverts aux questions de sécurité et de RSE, sur la base de deux réunions annuelles (trois réunions ont même été organisées en 2024).



LE GROUPE QSE DANS LES LOCAUX DE LA FÉDÉRATION SCOP BTP

→ Groupe des Electriciens

Les deux dernières réunions prévues ont dû être annulées faute d'une mobilisation suffisante mais ces SCOP ont prévu de se retrouver dès l'automne prochain pour une rencontre qui sera organisée chez Qualifelec

Les contrats de maintenance, la fibre optique, les installations d'IRVE, le BIM, les qualifications, les labels RGE et CYBERBAT sont des sujets susceptibles d'être abordés lors de cette réunion.

Participation à des salons nationaux en 2024

INTERMAT 2024



Du 24 au 27 avril, la Fédération SCOP BTP a participé au salon INTERMAT à Paris, dédié aux solutions durables pour la construction. Partenaire de l'événement, elle y a affirmé son engagement pour un BTP plus responsable, notamment lors de la journée RSE du 25 avril. À cette occasion, elle a présenté un stand modulable, éco-conçu et réutilisable, désormais mis à disposition des Fédérations régionales pour leurs événements.

BATIMAT 2024



Présente au salon BATIMAT du 30 septembre au 3 octobre à Paris, la Fédération SCOP BTP a promu le modèle coopératif dans un contexte tourné vers la RSE et le zéro carbone. Elle a pris part à plusieurs temps forts : Thomas Gallier est intervenu sur les solutions pour une construction plus verte, et Charles-Henri Montaut a participé à la remise des Trophées Bâtisseur Responsable. L'événement a renforcé la visibilité du réseau auprès des acteurs clés du secteur.



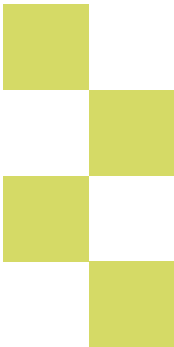


Partie 6

Bilan

Ambition 2025

Évolution des Ambitions Stratégiques – Rapport Comparatif 2021-2024



La Fédération SCOP BTP a structuré son action autour de 5 ambitions stratégiques issues du plan « Ambition 2025 ». Ce rapport comparatif dresse un bilan de la progression réalisée sur chacune d’entre elles. Il s’appuie sur des indicateurs chiffrés par région ainsi que sur des faits marquants pour illustrer les avancées concrètes et les dynamiques régionales engagées, appuyant la richesse des initiatives locales et la capacité d’adaptation du réseau SCOP BTP face aux enjeux de développement, de coopération, de RSE, d’emploi et de formation.

Le plan « Ambition 2025 » ayant été voté en novembre 2021 lors du Congrès national à Lille et mis en place à partir de 2022, les données du bilan « Ambitions 2025 » ont été comptabilisées pour la période 2022-2024, l’année 2025 étant encore en cours au moment de la rédaction de ce compte-rendu.



Ambition 1 :

100 % d’adhésions croisées entre la CG SCOP et la Fédération SCOP BTP

Région	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	78%	87%	85%
Est	75%	63%	82,40%
Hauts-de-France	100%	100%	95%
Île-de-France / Centre-Val-de-Loire	93%	94%	87%
Nouvelle Aquitaine	93%	95%	90,40%
Occitanie	80%	71%	76,90%
Ouest	75%	80%	76%
PACA - Corse	75%	80%	85%
National	83,6%	83,75%	84,71%

Sur la période 2021-2024, l’ambition d’atteindre 100 % d’adhésions croisées entre les SCOP BTP et la CG SCOP a connu une progression continue et homogène dans la majorité des régions. Plusieurs actions de terrain, dynamiques communes et mutualisations ont permis de renforcer la cohésion entre les deux structures.

Auvergne-Rhône-Alpes (85 % en 2024)

L'intégration de la Fédération dans le dispositif PREMICES.coop ainsi que l'organisation d'une assemblée générale commune ont renforcé la visibilité et la cohérence de l'action commune.

Est (82,4 % en 2024)

La mise en place d'un processus commun UR/Fédération pour la phase d'adhésion a permis d'améliorer la coordination et de faciliter les adhésions croisées. L'effet « double casquette » joue un rôle clé dans l'accompagnement de terrain.

Hauts-de-France (95 % en 2024)

La région se stabilise à un taux élevé avec une seule SCOP non adhérente. Le binôme UR/Fédération fonctionne efficacement, appuyé par une stratégie de suivi personnalisé.

Ile-de-France / Centre-Val-de-Loire (87 % en 2024)

Des rendez-vous en binôme et des événements partagés ont permis de consolider les liens. L'effort se poursuit avec un objectif clair de sensibilisation accrue.

Nouvelle-Aquitaine (90,4 % en 2024)

La visibilité commune (logos partagés, communication conjointe, partage de locaux) incarne la volonté de convergence. Les actions terrain restent un levier d'adhésion efficace.

Occitanie (76,9 % en 2024)

La coorganisation du Dîner de la Construction symbolise la dynamique partenariale. L'information conjointe dès la phase amont des projets de SCOP contribue à la progression.

Ouest (76 % en 2024)

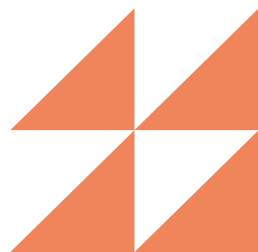
Le plan d'adhésion conçu avec l'UR Ouest, combiné à la mutualisation des ressources (postes et locaux), montre des résultats positifs, avec un potentiel de croissance à exploiter.

PACA Corse (85 % en 2024)

Une analyse fine du portefeuille adhérent permet d'identifier les manques (11 SCOP BTP de la CGSCOP

» Conclusion

L'ambition d'atteindre 100 % d'adhésions croisées progresse de manière encourageante, grâce à la mobilisation conjointe des équipes régionales et nationales. La création de synergies, la mutualisation de ressources, et les actions de terrain ciblées constituent des leviers efficaces à poursuivre.





Ambition 2 :

95% d'adhésions des SCOP dans les Fédérations départementales du BTP

Région	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	53%	54%	66%
Est	58%	54%	56%
Hauts-de-France	48%	70%	78%
Île-de-France / Centre-Val-de-Loire	46%	60,5%	64%
Nouvelle Aquitaine	48%	75%	71,6%
Occitanie	59%	60%	60%
Ouest	55%	70%	60%
PACA - Corse	31%	40%	57%
National	54%	69%	70%

En 2024, la dynamique d'adhésion croisée entre les SCOP BTP et les fédérations départementales du BTP poursuit sa progression, bien que les situations restent hétérogènes selon les régions. En moyenne, le taux d'adhésion croisée nationale atteint les 70%, confirmant une mobilisation croissante autour de cette ambition. Cette année, plusieurs régions se sont distinguées par des initiatives structurantes ou des progressions notables.

En Auvergne-Rhône-Alpes (66 %)

La dynamique reste soutenue avec une adhésion dans toutes les fédérations départementales grâce à une action coordonnée entre les équipes terrain et la FFB. La participation active aux instances (Commission Emploi-Formation, Conseil d'Administration FFB régionale) confirme l'ancrage de la Fédération SCOP BTP dans le paysage institutionnel régional.

Dans l'Est (56 %)

La mobilisation s'est renforcée grâce à une stratégie de sensibilisation ciblée. Des rencontres avec les secrétaires généraux des fédérations ont permis d'adapter les argumentaires aux spécificités locales. Le développement de la présence de mandataires dans les instances de la branche vient soutenir cette stratégie, à l'image de la nomination de Christine Petit au conseil d'administration de la FFB Grand Est.

Les Hauts-de-France (78 %)

Poursuivent une progression constante, avec une croissance de 18 points en trois ans. Cette avancée est le fruit d'une stratégie régulière de double adhésion portée par les équipes régionales.

En Ile-de-France / Centre-Val de Loire (64 %)

La double adhésion est systématiquement proposée aux SCOP du BTP comme modalité unique d'intégration, ce qui participe à maintenir un socle solide d'adhérents croés.

La Nouvelle-Aquitaine (72,6 %)

Renforce ses liens avec la FFB par une participation régulière aux réunions de coordination, de prévention et de dialogue social. Le travail de recensement des adhérents non encore engagés dans la double adhésion a permis de cibler les actions de promotion du modèle coopératif.

En Occitanie (60 %)

Des rencontres stratégiques avec les équipes FFB régionales ont permis de renforcer la complémentarité des deux réseaux, en diffusant un discours unifié dès les premières phases de création ou de transformation en SCOP.

Dans l'Ouest (57 %)

La mobilisation passe par un plan de développement co-construit avec les équipes des FFB départementales. La mise en relation proactive avec les SCOP non encore adhérentes est au cœur de la stratégie régionale.

En PACA-Corse (57 %)

Les actions ciblent en priorité les SCOP du bâtiment, avec un taux de couverture prometteur, même si les SCOP TP et les activités connexes restent encore partiellement couvertes.

» Conclusion

L'ambition 2 poursuit une montée en puissance progressive, soutenue par un travail de fond dans les territoires. L'implication dans les instances de la branche et les coopérations renforcées avec la FFB constituent deux leviers stratégiques clés. Les efforts devront se poursuivre pour atteindre les 95 % d'adhésion, en particulier dans les régions où des marges de progression importantes subsistent.



Ambition 3 : Atteindre 15 000 salariés au sein des SCOP BTP

Région	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	1006	1064	1097
Est	806	838	848
Hauts-de-France	603	615	616
Île-de-France / Centre-Val-de-Loire	2382	2355	2280
Nouvelle Aquitaine	1919	1878	1972
Occitanie	932	913	940
Ouest	2837	2925	2901
PACA - Corse	389	437	423
National	10874	11025	11077

L'ambition de porter l'emploi coopératif à 15 000 salariés repose sur un travail de fond autour du développement, de la détection de projets et de l'accompagnement de la transmission et de la création de SCOP dans le BTP. L'année 2024 confirme la pertinence de cette approche, même si les résultats restent hétérogènes selon les régions.

Auvergne-Rhône-Alpes (1 097 salariés)

La fédération s'est distinguée par une forte mobilisation en faveur de la transmission. Une campagne de promotion régionale dans la presse professionnelle a porté ses fruits, tout comme l'accompagnement d'un projet de création d'une structure coopérative collective en conception-réalisation.

La région Est (848 salariés)

Un travail de prospection soutenu a été mené auprès de prescripteurs (CMA, CRA, administrateurs judiciaires) et grâce à l'utilisation d'outils de veille comme Capfinancial. Des actions de valorisation du modèle coopératif ont également été conduites via des publipportages mettant en avant des adhérents.

En Ile-de-France / Centre-Val-de-Loire

Les effectifs atteignent 2 280 salariés, avec une légère baisse de 75 salariés par rapport à 2023. Trois nouvelles SCOP ont toutefois rejoint la fédération, et des actions ciblées ont été menées en lien avec les mandataires pour identifier des opportunités de transmission.

En Nouvelle-Aquitaine (1 972 salariés)

Les actions partenariales ont été renforcées, notamment lors d’une manifestation coorganisée avec la FFB, l’UR Poitou-Charentes, SMA BTP et BTP Banque. L’ouverture aux SCOP non adhérentes s’est poursuivie avec leur invitation systématique aux événements de la fédération.

En Occitanie (940 salariés)

Un important travail de communication a été réalisé, en particulier via une campagne de presse ciblée sur le Journal des Entreprises. Le rapprochement avec Transmibat a renforcé la visibilité du modèle SCOP comme solution de transmission. Plusieurs événements régionaux ont également permis de mobiliser les adhérents.

La région Ouest reste la plus importante en effectif avec 3 834 salariés. Le partenariat avec l’UR Ouest s’est traduit par la mutualisation d’un poste de développement pour la Normandie et un travail de fond avec les FFB départementales sur les transmissions.

En PACA Corse, les effectifs atteignent 423 salariés, soit 3 % de l’objectif national. La région poursuit un travail de détection et d’accompagnement des SCOP du BTP pour renforcer sa dynamique.

» Conclusion

La barre des 15 000 salariés reste un objectif ambitieux mais mobilisateur et les résultats en 2024 sont au plus haut depuis 10 ans. La progression continue constatée sur plusieurs territoires valide les actions engagées, notamment en matière de transmission. Pour franchir un cap supplémentaire, le renforcement des partenariats, la valorisation des SCOP dans les campagnes de communication régionales et l’accompagnement personnalisé des porteurs de projets devront rester prioritaires.

Ambition 4 : 20% d’adhérents labellisés RSE SCOP BTP

Région	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	4%	6%	6%
Est	NA	NA	NA
Hauts-de-France	NA	NA	NA
Île-de-France / Centre-Val-de-Loire	13%	14%	15%
Nouvelle Aquitaine	3%	5%	5%
Occitanie	9%	6%	7,69%
Ouest	NA	NA	1%
PACA - Corse	NA	NA	NA
National	3,4%	3,87%	4,09%

En 2024, la dynamique RSE poursuit sa structuration dans le réseau SCOP BTP, avec des initiatives régionales encourageantes, bien que l'objectif des 20 % d'adhérents labellisés ne soit pas encore atteint. Plusieurs régions renforcent leur accompagnement et leur communication pour mobiliser davantage d'entreprises.

Auvergne-Rhône-Alpes (6 %)

La région maintient une mobilisation active, notamment avec le renouvellement du rapport des bonnes pratiques RSE et l'accueil d'entreprises (AAMCO Architecture, BET COGECI) au sein du Club RSE. Des efforts notables sont faits pour structurer la communauté d'entreprises engagées.

Est

L'AG régionale a mis à l'honneur la thématique RSE, favorisant la sensibilisation des adhérents.

Hauts-de-France

Aucune SCOP n'est encore labellisée, mais plusieurs sont engagées dans une démarche RSE. Un travail de fond reste nécessaire pour structurer un parcours d'accompagnement et enclencher des candidatures au label.

Ile-de-France / Centre Val-de-Loire (15 %)

La mobilisation s'accélère avec six événements organisés en 2024 pour "donner à voir" la RSE. Une approche individualisée est proposée avec la mise en relation systématique avec des coaches en RSE. La dimension pédagogique est renforcée : il s'agit d'insister sur le fait que la RSE est une démarche progressive, adaptée aux moyens et aux ambitions de chacun.

Nouvelle-Aquitaine (5 %)

La région confirme sa démarche de fond avec le lancement d'une nouvelle opération collective (3 SCOP engagées) et un Club RSE régional dynamique (deux réunions en 2024, quatre prévues en 2025). Plusieurs SCOP (Cana-Elec, STECO) voient leurs initiatives reconnues au niveau national et régional.

Occitanie (3,85 % – potentiel à 7,69 %)

Deux SCOP sont en cours d'évaluation, ce qui porterait le taux à près de 8 %. Un Club RSE régional actif (cinq rencontres), la fin d'une opération collective QVCT et la préparation d'un nouveau programme « Bâtir sa transition écologique » illustrent l'engagement de la région.

Ouest (1 %)

Deux SCOP labellisées, huit en parcours. Le rythme reste modeste, mais les bases d'une structuration solide sont posées.

PACA Corse

La région reste en phase de sensibilisation active, avec un travail de fond mené auprès des SCOP prêtes à s'engager.

✱ Conclusion

Si le seuil des 20 % n'est pas encore atteint, les régions multiplient les actions d'accompagnement, de sensibilisation et de structuration de parcours RSE. Les clubs régionaux, les opérations collectives et la reconnaissance externe de plusieurs SCOP labellisées contribuent à faire de la RSE un axe stratégique majeur du développement coopératif.



Ambition 5 : Atteindre 10 % d'effectifs apprentis dans les SCOP BTP

Région	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	6%	6%	7%
Est	10%	11%	10%
Hauts-de-France	8%	10%	7,3%
Île-de-France / Centre-Val-de-Loire	NA	10%	9,3%
Nouvelle Aquitaine	5%	10%	6,2%
Occitanie	6%	6%	7,7%
Ouest	9%	10%	9%
PACA - Corse	NA	10%	6%
National	7,3%	8%	7,81%

En 2024, les efforts en faveur de l'apprentissage dans le réseau SCOP BTP se sont poursuivis, avec un taux global de 8 % d'effectifs apprentis. Cette dynamique traduit un engagement fédéral croissant pour l'insertion des jeunes et la transmission des savoir-faire, en cohérence avec les ambitions de long terme de la Fédération.

En Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux s'élève à 7 %. La Fédération régionale s'est impliquée dans des actions collectives de promotion des métiers du BTP, notamment via l'Association ACORA BTP, aux côtés des organisations professionnelles, à travers les WorldSkills, le Mondial des Métiers ou encore la Caravane des Métiers.

Dans l'Est

L'objectif est déjà atteint avec un taux d'apprentis de 10 %, soit 92 jeunes formés au sein des SCOP du territoire.

Les Hauts-de-France

Atteignent 7,3 %, avec une progression continue, portée notamment par la présence active de la Fédération dans les CFA de la région.

En Île-de-France et Centre-Val-de-Loire

Le taux atteint 9,3 %, avec une forte implication dans les événements de formation (Forum C.B.L de l'ESTP) et la sensibilisation des jeunes aux modèles coopératifs dans les BTP CFA.

En Nouvelle-Aquitaine

Le taux est de 6,2 %. La Fédération a participé à plusieurs événements : Rencontres du BTP à l'IUT Génie Civil de La Rochelle aux côtés des SCOP GEF TP et Coop&Bat, et salon BATINOV avec Blanchon, Ecorce Habitat et L'Élan pour bâtir.

En Occitanie

Le taux d'apprentis atteint 7,77 %, avec des actions structurantes comme la présidence de la Fédération au BTP CFA Occitanie et la participation à la CPREF. La présence de la Fédération au salon TAF de Toulouse marque aussi une visibilité accrue auprès des jeunes.

Dans l'Ouest

Le taux atteint 9 %, grâce à des actions de promotion de l'apprentissage, dont la Semaine Coopérative en CFA, et une présence au sein des gouvernances paritaires.

En PACA-Corse

La dynamique se renforce avec un taux de 6 %. Des perspectives de progression existent à travers des initiatives conjointes à venir avec les acteurs régionaux de la formation.

» Conclusion

Cette ambition illustre la volonté collective du réseau SCOP BTP d'investir dans l'avenir en intégrant les jeunes générations et en les sensibilisant au modèle coopératif comme voie d'insertion et de réussite professionnelle.

Bilan général « Ambition 2025 »

La période 2021-2024 témoigne d'une mobilisation constante de la Fédération nationale et de ses fédérations régionales autour des ambitions du plan stratégique « Ambition 2025 ». Les indicateurs révèlent des progrès significatifs dans la plupart des régions, en matière d'adhésions croisées, d'engagement dans les réseaux professionnels du BTP, de développement des effectifs salariés, de montée en puissance de la démarche RSE et d'intégration des apprentis. Cela pose également les bases d'une réflexion structurée pour les années à venir, en vue de consolider les acquis, intensifier les efforts là où cela est nécessaire, et bâtir ensemble une nouvelle feuille de route pour 2026-2029, en phase avec les réalités de terrain et les transformations du secteur.





lescop

FÉDÉRATION SCOP BTP

Fédération SCOP BTP

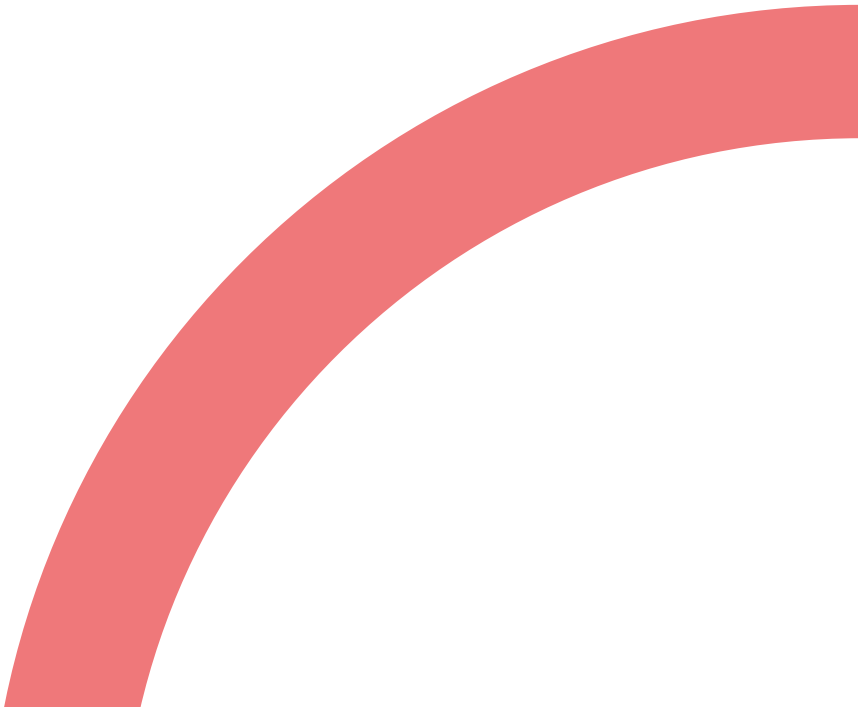
64 bis rue de Monceau 75008 Paris
01 55 65 12 20 | info@scopbtp.org



Suivez nos actualités !

@scopbtp





Fédération SCOP BTP

64^{bis} rue de Monceau
75008 PARIS
01 55 65 12 20

